

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**Déclaration de Québecor et Vidéotron à la suite du rejet en Cour fédérale
de la contestation de Telus pour bloquer l'achat de spectre 5G dans l'Ouest canadien**

Montréal, le 22 octobre 2021 — Québecor et Vidéotron se réjouissent de la décision de la Cour fédérale rejetant l'injonction interlocutoire demandée par Telus, afin d'arrêter la procédure d'octroi des licences 3500 MHz pour l'ouest du Canada.

La Cour :

- conclut que « les arguments de Telus étaient intenable et ne soulevaient aucune question sérieuse » (paragraphe 2)*;
- rejette « l'argument de Telus à l'effet que Vidéotron requiert une infrastructure physique dans l'ouest du Canada » (paragraphe 2)*;
- reconnaît que « le facteur décisif est l'intérêt public pour assurer une plus grande concurrence dans le marché des services sans fil » (paragraphe 4)*;
- souligne « la faiblesse du dossier de Telus qui fait plus que contrebalancer tout préjudice auquel Telus aurait pu être exposé » (paragraphe 97)*.

*(Traduction libre)

Québecor et Vidéotron déplorent cet acharnement de Telus qui cherche à tout prix à freiner la mise en œuvre de la politique du gouvernement qui favorise la venue d'un 4e joueur dans le marché du sans-fil canadien pour créer une saine concurrence qui n'existe pas à ce jour et pour faire baisser les prix des services mobiles des Canadiennes et des Canadiens.

Le débat se déplace maintenant sur le fond où les arguments de Bell et Telus, membres de l'oligopole, seront entendus lors d'une prochaine audience.

Bell et Telus, par leurs actions en justice, font encore une fois la preuve qu'ils ne peuvent souffrir la concurrence et que l'intérêt des Canadiennes et des Canadiens est étranger à leurs objectifs financiers.

À propos de Québecor

Chef de file canadien des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture, Québecor est l'une des entreprises de communication intégrées les plus performantes de l'industrie. Portées par la volonté de faire vivre la meilleure expérience qui soit à ses clients, toutes les filiales et marques de Québecor se distinguent par une offre de produits et services de qualité, multiplateformes et convergents.

Québecor (TSX : QBR.A, QBR.B), dont le siège social est solidement implanté au Québec, emploie plus de 10 000 personnes au Canada.

Entreprise familiale fondée en 1950, Québecor a à cœur de s'impliquer activement dans sa communauté. Chaque année, elle s'investit auprès de plus de 400 organismes dans les domaines aussi essentiels que sont la culture, la santé, l'éducation, l'environnement et l'entrepreneuriat.

Visitez notre site Internet : www.quebecor.com

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/Quebecor

À propos de Vidéotron

Vidéotron, filiale à part entière de Québecor Média inc., est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du divertissement, des services d'accès Internet, de la téléphonie filaire et de la téléphonie mobile. Vidéotron est un chef de file en nouvelles technologies, grâce notamment à Helix, sa plateforme de divertissement et de gestion du domicile. Au 30 juin 2021, Vidéotron comptait 1 441 400 clients à son service de télédistribution. Quant à Club illico, son service de vidéo sur demande par abonnement, le nombre de ses abonnés s'élevait à 466 600. Vidéotron est également le numéro un d'Internet haute vitesse au Québec avec 1 810 200 clients abonnés à ses services au 30 juin 2021. À cette date, Vidéotron avait activé 1 530 400 lignes de son service de téléphonie mobile et assurait le service de téléphonie filaire à 872 400 foyers et organisations du Québec. Vidéotron a été nommée l'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois pour une 16e année consécutive.

Suivez-nous sur **Facebook**

Suivez-nous sur **Twitter**

Suivez-nous sur le **Web**

— 30 —

Renseignements :

Véronique Mercier

Vice-présidente, Communications

Québecor

medias@quebecor.com